

## CHANT DE VOYAGEUR CANADIEN.

IMITÉ DE L'ANGLAIS DE T. MOORE (1).

La cloche tinte au vieux clocher,  
Et l'aviron suit la voix du nocher.  
Sur le rivage il se fait tard.  
Chantons, chantons l'air du départ :  
Nagez, rameurs, car l'onde fuit,  
Le rapide est proche et le jour finit.

Pourquoi donner la voile au vent ?  
Pas un zéphir ne ride le courant.  
Quand du bord les vents souffleront,  
Vous dormirez sur l'aviron.  
Nagez, rameurs, car l'onde fuit,  
Le rapide est proche et le jour finit.

Fier Ottawa, les feux du soir  
Nous guideront sur ton mirage noir !  
Patronne de ces verts flots,  
Ste. Anne, aide-nous sur les flots !  
Soufflez, zéphirs, car l'onde fuit,  
Le rapide est proche et le jour finit.

F. R. ANGERS.

## SCIENCE.

## HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XVI.

(Suite.)

M. de Champlain revint en Canada avec des gens qui voulaient d'abord se livrer à la culture, mais qui bientôt ne s'occupèrent guère que de chasse et de traite ; mais Louis Hébert était, lui, toujours fidèle au labourage, et c'est sa persévérance qui a fondé l'agriculture en Canada.

Le père Dolbeau était revenu avec un frère et porteur du bref de la Cour de Rome, qui donnait aux missionnaires tous les pouvoirs de juridiction nécessaires avec la permission de faire le premier jubilé canadien, qui commença le 29 juillet 1618, auquel tous les colons prirent part avec une grande ferveur, et pendant lequel ils visitèrent avec piété les stations, établies dans des berceaux de feuillages verts, autour de l'Habitation de Québec. Champlain après avoir pris part au jubilé, avec sa piété ordinaire, retourna encore en France où sa présence seule maintenait dans un état possible les affaires de la colonie. Le Père Huet retourna avec lui et le Père Dolbeau lui succéda comme Père Commissaire à Québec.

Le Père Le Caron alla à Tadoussac où il entra par adoption dans la famille d'un chef grand ami des français ; ce chef avait reçu le nom de Choumin qui signifie ami du raisin (ou du vin.) L'adoption chez les sauvages rendait membre de la famille à des titres divers suivant l'âge de l'adopté : celui-ci devenait, suivant son âge, frère de l'adoptant et oncle de ses enfants, ou fils de l'adoptant et frère de ses enfants.

Choumin était un original aimant le bon vin et la toilette française. Il avait une tournure si française, sous l'habit européen

qu'il aimait à porter, qu'on le nommait encore le *Cadet*. Le Père Joseph Le Caron baptisa, à sa demeure, en 1619, un enfant de Choumin.

Les Pères Jamais et Huet s'occupaient, en France, de la mission du Canada, malgré les difficultés qu'offraient les sauvages à se faire chrétiens, à l'encontre de ce qui avait lieu pour les sauvages de l'Amérique Espagnole, qui se convertissaient volontiers.

On résolut de bâtir un couvent de Récollets à Québec. Le Prince de Condé, père du grand Condé, donna 1,500 francs, et M. Charles des Boues de Pontoise, qui fut nommé Syndic des Récollets, donna 600 ou 700 francs. (Les Récollets avaient d'ordinaire un syndic laïc ; M. de Frontenac fut syndic de cet ordre plus tard.) Les R. P. ayant recueilli d'autres secours, par les soins de M. de Champlain, partirent pour le Canada, celui-ci demeurant cette fois en France.

On commença les travaux sur l'emplacement aujourd'hui occupé par l'Hôpital-Général ; on ouvrit des chemins et on bâtit un four à chaux (jusqu'à ce qu'on avait importé la chaux de France) ; et l'année suivante, 1620, le 3 juin, on bénit la première pierre du Couvent sur les bords de la rivière *Cahiercoubat*, qu'on appela alors Saint Charles, en honneur de M. Charles des Boues.

La société des marchands ne remplissait pas ses engagements à l'égard de la colonie, et Champlain lui en faisait souvent le reproche. Ces négociants, occupés exclusivement de la traite, voulaient alors se débarrasser de lui et lui substituer M. de Pontgravé, leur premier agent en Canada, bornant les fonctions de Champlain à la découverte des pays nouveaux.

Dans le même temps le prince de Condé sortit de prison et vendit sa vice Royauté de la Nouvelle-France à l'Amiral de Montmorency pour la somme de 30,000 francs. M. de Montmorency, grand seigneur, homme brave, loyal et généreux, nomma Champlain son lieutenant et le maintint dans toute son autorité.

Champlain alors répondit à la Société qui lui devait tout, qu'il avait le plus grand respect et la plus grande estime pour M. de Pontgravé, qu'ils n'entendaient nullement molester dans la gestion des affaires commerciales de la Société ; mais qu'en même temps il croyait devoir signifier à la Société qu'il ne tenait pas d'eux ses pouvoirs et qu'il entendait faire respecter son autorité et ne pas sacrifier les intérêts de la colonie à l'esprit de lucre des membres de la société. Champlain eut l'honneur de recevoir une lettre flatteuse du Roi, et à la signature de Lovis était adjointe celle de M. Brûlard de Sillery, alors chancelier, et qui, plus tard, devenu prêtre, fonda l'établissement de Sillery près de Québec.

Champlain alors crut qu'il devait venir se fixer à Québec avec Madame de Champlain : ils étaient sans enfants et n'ont jamais eu de famille. Ce fut quelque chose de nouveau que l'arrivée d'une grande dame, accompagnée de deux ou trois servantes, en Canada. Madame de Champlain avait 22 ans et brillait par sa beauté, ses belles manières et son zèle religieux et bienfaisant. Les sauvages n'avaient jamais rien vu d'aussi beau que Mme de Champlain, et comme la bonne Dame portait, suivant l'usage de quelques grandes dames de France, un petit miroir suspendu à son cou, les sauvages étaient émerveillés de voir que, d'accord avec ses paroles, elles les portait réellement tous dans son cœur.

Madame de Champlain trouva en Canada M. Etienne Boulé, son frère, calviniste converti comme elle et qui, plus tard, se fit Frère Mineur et mourut en Italie. La bonne compagne de Champlain apprit l'Algonquin et passait son temps à catechiser les petites sauvagesses, qu'elle aimait beaucoup. Au bout de quelques années Madame de Champlain obtint de son mari la permission de repasser en France et d'entrer dans un couvent comme pensionnaire : après la mort de son époux, elle se fit religieuse Ursuline, servit beaucoup les intérêts des missions canadiennes par l'entremise du Père Charles Lallemand, et mourut en odeur de sainteté dans une communauté qu'elle avait fondée elle-même à Meaux.

XVII.

Pendant que la colonie du Canada se formait ainsi sûrement, mais lentement, la colonie de la Virginie prenait une extension considérable. Vers l'année 1620 elle comptait déjà environ 1,000 habitants ; mais ce nombre, comme dans toute nouvelle colonie, comprenait plus d'hommes que de femmes. On s'empressa de parer à cet inconvénient, en y envoyant une cargaison de jeunes filles bien élevées que la compagnie céda à chaque colon pour cent livres de tabac chacune. Le tabac était alors la monnaie courante de la colonie anglaise et se vendait trois chelins la livre ; en sorte que chaque femme coûtait trois cents chelins à son mari. Plus tard le prix monta à cent cinquante livres de tabac.

En même temps que cet établissement se fondait, il s'en formait un autre beaucoup plus rapproché de nous. En 1620, Jacques Ier,

(1) Thomas Moore est un des chantres les plus mélodieux de l'époque moderne. Il est né à Dublin, en Irlande, en 1780, et n'est mort qu'en 1852. Il vint en Amérique au commencement de ce siècle et parcourut le Canada. Les vers de M. Angers sont une imitation des stances que composa le grand poète sur le fleuve St. Laurent même, en vue des Rapides de Ste. Anne, près l'extrémité de l'île de Montréal, où s'élève la chapelle dédiée à cette patronne de nos voyageurs des *pays d'en haut*. Moore descendait de Kingston à Montréal, en compagnie de quelques-uns de ces derniers, et fut charmé de leurs refrains à la fois pleins de douce gaieté et de mélancolie. Ils lui inspirèrent son poème, qui n'est lui-même qu'un magnifique écho de nos cantilènes canadiennes.